



SOUTENEZ L'EMPLOI DE 3.000 JEUNES AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2026 !

SPORTDANSVILLE.COM



SUIVEZ-NOUS





Dans les quartiers prioritaires, l'accès à la formation et à l'emploi est une vraie difficulté : les taux de chômage et de décrochage scolaire sont deux fois plus élevés qu'ailleurs, un jeune sur 3 a un diplôme inférieur au Baccalauréat.

En proposant, dès le plus jeune âge, des activités sportives au pied des immeubles, Sport dans la Ville souhaite permettre à chaque jeune d'acquérir des valeurs indispensables à sa réussite : respect, exigence, persévérance et travail.

Pour accompagner chaque jeune, à partir de 14 ans, sur le chemin de la formation et de l'accès à l'emploi Sport dans la Ville a créé **le programme Job dans la Ville**.



POURQUOI SOUTENIR SPORT DANS LA VILLE AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Un programme à fort impact :

91%

des anciens de Job dans la Ville sont en activité (vs 66% en moyenne dans les quartiers prioritaires)

81%

des jeunes disent avoir renforcé leur motivation à réussir dans leur parcours scolaire et professionnel

2.580

jeunes accompagnés en 2025

Un objectif ambitieux pour 2026 : **3.000** jeunes accompagnés

4 parcours pour accompagner les jeunes de tous les âges et toutes les filières :



PARCOURS DÉCOUVERTE

Découvrir le monde professionnel et affiner ses choix d'orientation.



PARCOURS AMBITION

Se donner toutes les chances de réussite dans son parcours d'étude et développer son employabilité.



PARCOURS EMPLOI

Accéder à un emploi en phase avec ses aspirations et son niveau de qualification.



PARCOURS PASSE DÉCISIVE

Remobiliser par le sport, lever les freins à l'emploi et retrouver le chemin de la formation ou de l'emploi.

COMMENT SOUTENIR SPORT DANS LA VILLE

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

**À PARTIR
DE MAI
2026**

- Je me connecte, grâce à mes identifiants net entreprises, sur la plateforme SOLTéA et je désigne SPORT DANS LA VILLE comme bénéficiaire du solde de ma taxe.

ÉTÉ 2026

- Clôture de la période de répartition.

**SEPTEMBRE
2026**

- 1^{er} versement des fonds à Sport dans la Ville.

NOUVEAU

100% DE VOTRE TAXE POUR LES ACTIONS DE SPORT DANS LA VILLE

Le versement de la taxe d'apprentissage à Sport dans la Ville étant plafonné à 30 % du solde, vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, d'affecter le complément (jusqu'à 70 %) à Sport dans la Ville Vacances et Formation, afin d'accompagner davantage de jeunes vers la formation et l'emploi.

En résumé :

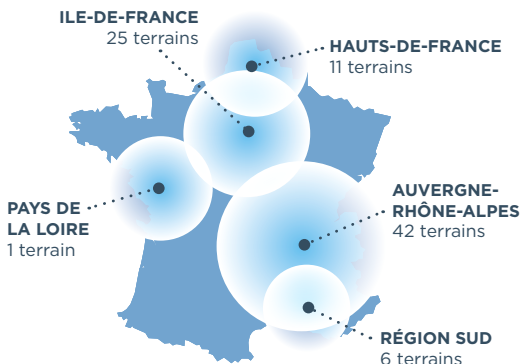
- jusqu'à 30% pour Sport dans la Ville (SIRET : 42115680300031)
- jusqu'à 70% pour Sport dans la Ville Vacances et Formation (SIRET : 90774496500019)

UN GRAND MERCI

POUR VOTRE SOUTIEN



Créée en 1998, l'Association Sport dans la Ville a pour but de rétablir l'égalité des chances en favorisant l'insertion sociale et professionnelle de **15.000 jeunes** issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.



CONTACT

Hélène BLONDEL

hblondel@sportdanslaville.com

06 24 33 02 19

**MERCI À TOUS LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT
GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

